

COMMUNE DE SAINT-DENIS
DGA/ DU / Plan/ SIG

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 17 septembre 2016
Rapport n° 16/5-46

OBJET EVOLUTION DU SIG COMMUNAL

LIBERALISATION DES DONNEES GEOGRAPHIQUES

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS
AU TITRE DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL**

I. Contexte

Dans le cadre du projet d'évolution du SIG communal, préconisé à la suite d'un audit réalisé entre septembre 2015 et mars 2016, la commune de Saint-Denis va acquérir un nouvel outil de SIG plus performant et accessible. Cet outil permettra d'organiser et d'enrichir le patrimoine de données géographiques qui comprendra, outre les référentiels (cadastre, plan de ville, etc..) et les données de partenaires (CINOR, INSEE, IGN, DGFIP...), de nombreuses données produites par les services selon leur domaine de compétences : réseau d'alimentation en eau potable, eaux usées, documents d'urbanisme, habitat, sécurité, carte scolaire, espaces verts, etc.

II. Principe de mise à disposition de données publiques : Open data

Afin de faciliter l'accès à ce patrimoine de données géographiques, la Ville de Saint-Denis a décidé de mettre en œuvre un géocatalogue de données. Ainsi, les agents, les citoyens et partenaires pourront connaître les informations géographiques dont dispose la ville et, en fonction de leurs droits, les visualiser et même télécharger les données libérées.

L'open data consiste à mettre à disposition de tous des données publiques sous forme de fichiers numériques afin de permettre leur réutilisation. Ce principe vise à simplifier la vie des citoyens tout en répondant à une volonté de transparence.

L'accès à ces données publiques est porté par l'Union Européenne à travers les directives Inspire (n° 2007/2/CE) et Open-Data (n°2013/37/CE). Au niveau national, la politique d'ouverture et de partage des données publiques est pilotée, sous l'autorité du premier ministre, par la mission Etalab qui propose une plateforme de centralisation des données libérées, data.gouv.fr. La région Réunion, en tant qu' Autorité de Gestion des fonds européens FEDER 2014-2020 (Fonds Européen de Développement Régional), promeut également cette thématique avec la mise en place de la fiche action 2.04 Open Data avec un plan de financement qui couvre 80 % des dépenses liées à la mise en œuvre d'un projet Open Data, sous condition d'acceptation du dossier par les commissions ad hoc du Conseil Régional.

Rapport n° 16/5-46

III. Projet d'évolution du SIG communal

Le projet d'évolution du SIG communal s'inscrit dans ce principe avec le développement d'un volet open data. Ce projet concernera uniquement les données géolocalisées (disposant de coordonnées géographiques) ou géolocalisables (ex. données rattachées à une adresse postale) que la Ville de Saint-Denis souhaite partager le plus largement possible.

IV. Financement

Le coût global du projet est évalué à 180 000,00 € HT sur quatre ans.

Un dossier de demande de financement FEDER, dont la présente délibération est un élément constitutif, sera présenté aux services compétents de la Région.

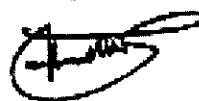
Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Financeurs	Taux %	Montant € HT
Ville de Saint-Denis	20	36 000,00 €
Europe (FEDER)	80	144 000,00 €
Total	100	180 000,00 €

En conséquence, je vous demande :

- d'approuver le principe d'ouverture progressive des données géographiques de la ville de Saint-Denis ;
- d'approuver le projet d'investissement "Evolution du Système d'Information Géographique communal", pour un coût global de 180 000,00 € HT ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel;
- de m'autoriser à solliciter une subvention FEDER auprès de la Région ;
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/09/2016 14:19

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 17 septembre 2016
Délibération n° 16/5-46

OBJET EVOLUTION DU SIG COMMUNAL

LIBERALISATION DES DONNEES GEOGRAPHIQUES

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS
AU TITRE DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.103-2 ;

Vu la Directive n° 2003/98/CE du 17 novembre 2003 du Parlement européen et du Conseil concernant la réutilisation des informations du secteur public ;

Vu la Directive n° 2007/2/CE du 14 mars 2007 du Parlement européen et du Conseil établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne ;

Vu le RAPPORT N° 16/5-46 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérard, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale, et Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

Considérant que l'open data consiste à mettre à disposition de tous des données publiques sous forme de fichiers numériques afin de permettre leur réutilisation ;

Délibération n° 16/5-46

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le principe d'ouverture progressive des données géographiques de la ville de Saint-Denis.

ARTICLE 2

Approuve le projet d'investissement "Evolution du Système d'Information Géographique communal", pour un coût global de 180 000,00 € HT.

ARTICLE 3

Approuve le plan de financement prévisionnel, comme suit :

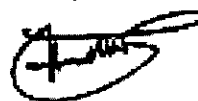
Financiers	Taux %	Montant € HT
Ville de Saint-Denis	20	36 000,00 €
Europe (FEDER)	80	144 000,00 €
Total	100	180 000,00 €

ARTICLE 4

Autorise le Maire à solliciter une subvention FEDER auprès de la Région.

ARTICLE 5

Autorise le Maire à signer tous les actes y afférents.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/09/2016 14:19